Zeitschrift: Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

Band: 2 (1926)

Heft: 7-8

Artikel: Valeurs: "par intervention de la grammaire"

Autor: Boer, C. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-399069

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

VALEURS

« PAR INTERVENTION DE LA GRAMMAIRE »

Des phrases telles que : Je lui ai dit de venir, ou : Dites-lui d'être prudent, suggèrent une idée volitive, sans qu'aucun signe spécial exprime cette nuance. L'impératif lui-même : Dites-lui n'implique pas la nécessité d'une phrase subordonnée volitive dans : Dites-lui que je suis prêt, toute idée de volonté est exclue de la subordonnée. Qu'est-ce donc qui entraîne l'impossibilité de voir dans les deux phrases citées une nuance non-volitive ? Uniquement la logique de la pensée ; je suppose que tout le monde est d'accord sur ce point. Dans tous ces cas la « grammaire » n'intervient en aucune façon pour imposer les nuances que suggèrent ces phrases.

Or, il en va tout autrement dans la phrase suivante :

Je lui ai dit de ne pas le croire.

Ici, la logique seule serait bien incapable d'imposer la signification volitive de la phrase, où il est impossible de ne voir qu'une simple énonciation ; cette phrase veut dire : « Je lui ai dit qu'il ne devait pas le croire ». Qu'est-ce qui détermine alors si impérieusement la nuance volitive ? Ici, c'est la grammaire qui intervient, comme nous allons tâcher de le prouver; nous avons affaire à un cas de ce que nous appellerons une valeur « par intervention de la grammaire ».

* *

^{1.} Cela n'est peut-être pas vrai de tous les styles ; mais nous envisageons ici le langage qui tient à faire la distinction rigoureuse dont nous parlons, distinction qui nous semble réelle chez plus d'un auteur. Cela suffit à notre raisonnement.

Prenons les deux phrases :

- a) Je lui ai dit ne pas le croire
- (= « Je lui ai dit que je ne le croyais pas »)
- et b) Je lui ai dit de ne pas le croire
 - (= « Je lui ai dit qu'il ne devait pas le croire »).

Comment se fait-il que la phrase a) exprime nécessairement une énonciation, et la phrase b) nécessairement une nuance volitive? La seule différence entre les deux constructions se trouve dans le non-emploi de de dans la première et dans l'emploi de de dans la seconde. Il est pourtant évident que de ne peut pas exprimer une idée de volonté. Quels sont donc les éléments qui introduisent dans la phrase b) cette nuance volitive, qui manque absolument dans la phrase sans de ? Faisons remarquer encore que la différence entre les deux phrases est uniquement déterminée par la forme : elle existe toujours, quel que soit le contexte plus général où elles pourraient se rencontrer, et quel que soit le ton sur lequel on les prononce.

Dans la phrase a), le sujet du verbe *croire* est le même que celui du verbe *dire*. La simple introduction de *de* change cet état de choses : dans la phrase b), *croire* a un autre sujet que *dire*. Comment expliquer ce fait ?

L'identité de sujet rend très intime le rapport entre les deux idées verbales; le manque de de rend cette intimité très sensible, et invite ainsi à donner aux deux verbes le même sujet. En introduisant de, on rend le sentiment de cette intimité moins fort : l'emploi de de a pour effet de créer la possibilité de sentir comme sujet de croire un autre sujet que celui de dire; dans le cas présent, le sujet de croire s'identifiera alors avec l'autre idée nominale exprimée dans la phrase principale, avec lui, régime de dire.

Et ces deux nuances, qui, en principe, ne sont que des possibilités, deviennent des nécessités du fait que le français a changé ces deux possibilités en règles grammaticales, c'est-à-dire en règles que le groupe impose aux individus, à savoir :

Lorsque, à côté d'un emploi de de, il y a possibilité d'un nonemploi de de :

- a) l'emploi de de représente une nuance volitive;
- b) le non-emploi de de représente une nuance non-volitive.

Dans tous les autres cas, la grammaire laisse à la logique de la

pensée toute liberté de décider de la nuance volitive ou de la nuance non-volitive.

Nous avons donc dans la phrase : Je lui ai dit de ne pas le croire, un empéchement grammatical d'y voir autre chose que l'expression d'une volonté. C'est là une notion qu'il importe de ne pas négliger dans les analyses syntaxiques, et dont je vais donner encore un autre exemple.

* *

Dans deux études antérieures ¹, j'ai tâché de démontrer que le morphème qu'on appelle subjonctif peut se trouver dans deux positions différentes : on peut l'ajouter à une idée verbale indépendante ou à une idée verbale dépendant d'une autre idée. Dans le premier cas, la fonction du subjonctif est, en français, d'exprimer une nuance de volonté ; dans le second cas, sa seule fonction ne peut être que celle de signe de cette dépendance, même là où le sens de la phrase subordonnée est volitif.

On m'a objecté les phrases du type suivant : Dites-lui qu'il vienne; J'ai dit à Charles que Pierre vienne.

D'après les uns, on aurait ici le même subjonctif de volonté que dans : *Qu'il vienne!*, parce que l'idée de « venir » serait indépendante de l'idée exprimée dans la principale.

D'après les autres, « venir » dépend réellement de l'idée exprimée dans la principale, mais il serait impossible que le subjonctif eût ici une simple fonction de signe de subordination, parce que la simple subordination à un verbe *déclaratif* ne saurait en aucune façon créer une nuance de volonté dans la subordonnée.

Je voudrais essayer de montrer ici que :

- *a) rien* n'oblige à considérer dans le cas qui nous occupe l'idée de « venir » comme indépendante ;
- b) rien n'empêche le subjonctif d'être ici le simple signe de la subordination de « venir » à un verbe déclaratif.

La première thèse (indépendance de « venir ») est celle de M. Lerch dans son ouvrage intitulé : *Die Bedeutung der Modi im Französischen*. Voici son raisonnement.

1. Essais de syntaxe française moderne (Champion, 1923), et : Een weinig « syntaxis (dans Gedenkbundel van « De drie Talen », 1924).

Une phrase comme : Je crains qu'il ne vienne ne se compose pas d'une principale et d'une subordonnée; la prétendue subordonnée n'est qu'une « verkappter Hauptsatz », ce qui ne peut signifier que ceci : l'idée exprimée par qu'il vienne est indépendante de l'idée contenue dans Je crains; la dépendance n'est ici que formelle. Pourquoi? Parce que la subordonnée contient un subjonctif, c'est-à-dire qu'elle a « son mode à elle ». La phrase considérée se composerait donc de deux idées indépendantes l'une de l'autre : « je crains », et : « pourvu qu'il ne vienne pas! ». M. Lerch va jusqu'à dire que le que dont on se sert ici est le même que celui dont on use devant le subjonctif dans une phrase principale, comme ce serait, par exemple, également le cas dans une phrase telle que celle-ci : S'il revenait et qu'il vous fît une réclamation, vous seriez fort embarrassé. La vérité me semble être plutôt celle-ci : en présence des deux idées « je crains » et « pourvu qu'il ne vienne pas! », la langue peut choisir entre deux types de construction différents : ou bien une construction où « venir » reste indépendant de « craindre », par exemple : *Je souhaite* qu'il ne vienne pas, mais je le crains, ou bien une construction où l'on exprime la même pensée en subordonnant l'idée de « venir » à l'idée de « craindre », à savoir : Je crains qu'il ne vienne.

En effet, M. Lerch me paraît méconnaître deux choses importantes. D'abord, que l'emploi d'un subjonctif dans une subordonnée ne veut nullement dire que l'idée verbale exprimée au subjonctif serait, pour cela, indépendante; ensuite, qu'une même pensée peut être rendue de plus d'une façon, mais qu'il n'est pas permis de conclure d'une construction à une autre, puisqu'elles peuvent être essentiellement différentes. Nous avons là un procédé dont M. Lerch abuse trop souvent. Ainsi, pourquoi le subjonctif qu'on peut rencontrer en ancien français dans une phrase conditionnelle après si serait-il un « subjonctif de volonté »? Parce que, au lieu de dire: Si vous ôtez l'amour à la vie, vous en ôtez les plaisirs, on peut dire : Otez l'amour à la vie, vous en ôtez les plaisirs. Ailleurs, M. Lerch prouve par la même méthode que le subjonctif après quoique est également un subjonctif de volonté, par exemple dans : Quoiqu'il fût malade, il aurait pu venir. On voit que ce système mène loin! En réalité, Je crains qu'il ne vienne, ou Dites-lui qu'il vienne peuvent fort bien représenter la subordination de « venir » au verbe de la principale, malgré le fait qu'on peut tout aussi aisément imaginer des constructions où il y a simple coordination de ces idées,

ce qui est moins « économe ». Ensuite, l'introduction d'un subjonctif dans l'oratio obliqua, ou dans toute autre phrase subordonnée, ne signifie en aucune manière que le verbe de cette subordonnée a été rendu, par là même, psychologiquement indépendant : dire cela, c'est nier que le subjonctif puisse fonctionner comme mode de la simple potentialité. Ainsi, l'idée de « punir » est indépendante dans : Cet homme, que Dieu a puni, est un traître, aussi bien que dans: Cet homme, que Dieu puisse punir, est un traître, tandis que, dans la relative « déterminative », l'idée de la subordonnée est toujours dépendante, quel que soit le mode de cette subordonnée: Un enfant qu'on punit pleure souvent, ou : Je cherche une maison qui ait dix chambres. D'ailleurs, pour M. Lerch, le subjonctif est bien le mode de la volonté dans une phrase comme : Dites-lui qu'il vienne, parce qu'on pourrait dire aussi : Dites-lui : « Venez! ». Mais, d'abord, il s'en faut que les deux phrases signifient exactement la même chose : il n'y a pas seulement entre elles une différence de construction, mais aussi de pensée. Et surtout, nous avons affaire ici au même procédé que tout à l'heure : on remplace une construction par une autre, et l'on conclut de la seconde à la première, sans se rendre compte qu'on n'analyse plus alors la première, puisqu'on l'a remplacée par autre chose 1!

Je crois donc qu'aucun des arguments que M. Lerch fait valoir contre la conception de la non-indépendance de « venir » dans : Dites-lui qu'il vienne, ou dans : J'ai dit à Charles que Pierre vienne, ne nous oblige à renoncer à cette conception.

Reste la seconde objection : même en admettant qu'il y ait ici subordination, il est pourtant impossible d'admettre que le subjonctif y ait simplement la fonction de signe de subordination. Comment, en effet, la subordination à un verbe déclaratif pourrait-elle suffire à créer une nuance volitive? — Nous allons montrer que c'est parfaitement possible, en indiquant pourquoi cette nuance peut même, comme c'est ici le cas, s'imposer.

En hollandais, les phrases du type que nous étudions se mettent à l'indicatif : notre langue ne peut user ici du subjonctif que dans un style plus ou moins élevé. Or, ce non-emploi d'un subjonctif

^{1.} Celui qui, dans l'exemple discuté, appelle *vienne* « subjonctif de volonté » doit appeler également *de* « préposition de volonté » : il serait illogique de faire l'un sans l'autre !

n'empêche en aucune façon ces phrases de pouvoir suggérer une idée volitive : cela dépend uniquement de la logique de la pensée, appliquée au contexte. Ainsi la phrase hollandaise : Dites-lui que la mère de Jean vient me voir demain à cinq heures peut tout aussi bien comporter une énonciation qu'une volonté. Cela prouve a fortiori qu'un subjonctif n'a pas besoin d'être un subjonctif de volonté pour que la nuance volitive puisse s'introduire dans la phrase : ce subjonctif peut amener le même résultat en fonctionnant ici comme dans toute autre phrase subordonnée, c'est-à-dire comme simple signe de subordination, — puisque la nuance volitive peut même être suggérée, en principe, par l'indicatif. D'ailleurs, en allemand, la phrase citée aurait le verbe « venir » au subjonctif; or ce subjonctif, comme l'indicatif, peut suggérer tout aussi bien la simple oratio obliqua qu'une nuance volitive, une énonciation tout aussi bien qu'un ordre. Ce qui achève de prouver — les constructions étant absolument identiques dans les trois langues — que le subjonctif, dans des phrases du type : Dites-lui qu'il vienne ; Je dis à Charles que Pierre vienne, peut avoir la simple fonction de signe de subordination, sans qu'il soit pour cela impossible, comme on le prétend, que la phrase suggère une idée volitive.

Mais, dira-t-on, comment expliquer le fait que cette idée volitive s'impose ici en français? Car ce n'est le cas ni pour l'indicatif hollandais, ni pour le subjonctif allemand. — C'est que — et voilà où je voudrais en venir — nous avons ici le même fait que nous avons constaté plus haut pour la construction : Je lui ai dit de ne pas le croire; ici encore, c'est la grammaire qui intervient pour interdire tout emploi du subjonctif quand la signification de la phrase n'est pas volitive. C'est là que réside la différence avec l'allemand, où la « grammaire » laisse à la logique de la pensée liberté entière de décider, c'est-à-dire où le « groupe » laisse à l'« individu » la liberté d'employer le subjonctif, même quand la phrase n'exprime qu'une énonciation. C'est ce que le français interdit. Voilà la raison essentielle, la raison unique pour laquelle la phrase : J'ai dit à Charles que Pierre vienne exprime une nuance volitive, à l'exclusion de toute autre signification. Sans cette interdiction absolue, le subjonctif considéré pourrait tout aussi bien suggérer une nuance non-volitive, et serait incapable d'imposer ici une idée volitive, comme le fait le vrai subjonctif de volonté, dont la fonction essentielle est d'exprimer la volonté exclusivement. Je conclus : des constructions comme :

Dites-lui qu'il vienne, ou : J'ai dit à Charles que Pierre vienne, ne sauraient prouver que nous avons tort de poser en principe que le subjonctif, ajouté à une idée verbale non-indépendante, n'a jamais d'autres fonctions en français que de marquer cette non-indépendance, et ne peut donc jamais être en ce cas autre chose qu'un mode de la potentialité.

C'est à quoi se borne notre démonstration. Quant au côté positif de la question, nous ne pouvons que renvoyer aux deux études citées (p. 303, n.); nous n'avons voulu ici qu'écarter une objection qui, au premier abord, a l'air d'être très forte.

Voilà donc un second exemple de ce que nous avons appelé plus haut une « valeur par intervention de la grammaire » ¹. Qu'on nous permette d'insister encore un peu sur cette conception.

* *

Lorsqu'on prononce ou écrit la phrase : Dites-lui que je veux qu'il vienne, on a exprimé toutes les valeurs linguistiques que cette phrase contient. De même, des signes comme parce que, ou mais, n'ont pas besoin d'un contexte, ni de la logique de la pensée, pour être compris. Dans tous ces cas, nous avons affaire à des valeurs fixes.

A côté de ces valeurs « fixes », dont le nombre est relativement restreint dans une langue, il y en a d'autres, qui font appel à la logique de la pensée pour être comprises exactement, c'est-à-dire à un contexte auquel s'applique cette logique. C'est le cas de milliers de substantifs, de centaines de verbes, de dizaines de prépositions et de conjonctions, comme de bien des désinences temporelles ou modales. Il en est de même dans : Qu'avez-vous donc, de manger si peu?, dans : Il était déjà mort qu'il semblait encore sourire, dans des centaines d'autres phrases avec que, où rien n'exprime réellement le véritable rapport logique entre la principale et la subordonnée, pas plus que, par exemple, dans : Qu'avez-vous donc? Vous ne mangez pas. Le rapport causal se trouve uniquement suggéré, ici encore, par la logique de la pensée ².

Ainsi, à côté de valeurs « fixes », il y a des valeurs par intervention de la logique, qu'on pourrait appeler des *valeurs logiques*, pour ne pas user d'une expression trop lourde. La langue en fourmille.

^{1.} Aidée, dans la conversation, par le ton, l'accent, l'intonation, dans la langue écrite par des signes de ponctuation.

^{2.} C'est parmi ces valeurs qu'il faut ranger aussi des expressions figées, souvent très « illogiques », comme : on paye en servant, ou : comme qui dirait.

Enfin, à côté de ces valeurs « fixes » et de ces valeurs « logiques », il en est où la logique ne saurait suffire à les faire comprendre : il faut, dans ces cas-là, une intervention de la grammaire pour que le sens de l'expression soit clair ; c'est donc, au total, une règle grammaticale qui fixe le sens de l'expression, et non pas la seule logique de la pensée. Nous venons d'en donner quelques exemples : J'ai dit à Charles que Pierre vienne ; Dites-lui qu'il vienne. En voici d'autres. Pourquoi ut signifie-t-il nécessairement « afin que » dans la phrase : Do ut des ? Parce que la grammaire latine défend d'employer un subjonctif après ut au sens de « comme », ou, si l'on préfère, ne permet le subjonctif qu'après ut = « afin que ». Sans cette règle grammaticale, c'est-à-dire sans cette intervention de la grammaire, il faudrait s'adresser à la logique de la pensée pour savoir ici le sens de ut.

Dans: Je ne comprends pas qu'il l'ait fait, le verbe « comprendre » a un sens un peu spécial, que rien dans la phrase ne marque: le mode de la potentialité, employé dans la subordonnée, ne peut pas exprimer une nuance dans la valeur du verbe de la principale! Pour exprimer cette nuance, on pourrait dire, par exemple: Je ne comprends vraiment pas..... Pourquoi cette valeur spéciale s'impose-t-elle cependant dans la phrase en question? Par l'intervention de la grammaire, qui ne permet ce mode de la potentialité que dans le seul cas où « comprendre » a le sens spécial que nous venons de signaler.

Dans : Je cherche une maison qui ait dix chambres, le vrai sens n'est déterminé impérieusement que par la règle qui défend, dans la relative déterminative, l'emploi du mode de la potentialité toutes les fois qu'il ne s'agit pas d'une nuance volitive de la subordonnée; sans cette défense, la phrase pourrait signifier : « Je cherche une maison déterminée dont je sais qu'elle a dix chambres ».

En résumé, valeurs « fixes », valeurs « par intervention de la logique de la pensée », valeurs « par intervention de la grammaire », tels sont les trois facteurs nécessaires et suffisants pour nous permettre de lire un livre entier sans nous tromper un seul instant sur le sens des mots et des phrases, malgré le fait que, pour un très grand nombre de ces valeurs, l'auteur a « économisé » son effort, comme nous le faisons dans presque toutes les phrases que nous prononçons.

Leiden.

C. DE BOER.

Le gérant : A. TERRACHER.